

# Appel à propositions Erasmus+ 2020

---

 [occitanie-europe.eu/appele-a-propositions-erasmus-2020/](http://occitanie-europe.eu/appele-a-propositions-erasmus-2020/)

5 novembre  
2019



## Programme et titre de l'appel à propositions

---

**Programme** : Erasmus+

**Appel** : Appel à propositions général Erasmus+ pour 2020

---

## Référence de l'appel

---

EAC/A02/2019

---

## Date limite de dépôt des candidatures

---

Action 1	Date Limite
<b>Mobilité</b> des individus dans le domaine de la jeunesse	5 février 2020 à 12h00
<b>Mobilité</b> des individus dans le domaine de l'enseignement supérieur	5 février 2020 à 12h00
<b>Mobilité</b> des individus dans les domaines de l'EFP, l'éducation scolaire et l'éducation des adultes	5 février 2020 à 12h00
<b>Mobilité</b> des individus dans le domaine de la jeunesse	30 avril 2020 à 12h00 1er octobre 2020 à 12h00
<b>Masters communs</b> Erasmus Mundus	13 février 2020 à 12h00

---

---

---

---

## Action 2

---

<b>Partenariats stratégiques</b> dans le domaine de la jeunesse	5 février 2020 à 12h00
<b>Partenariats stratégiques</b> dans les domaines de l'éducation et de la formation	24 mars 2020 à 12h00
<b>Partenariats stratégiques</b> dans le domaine de la jeunesse	30 avril 2020 à 12h00 1er octobre 2020 à 12h00
<b>Universités européennes, alliances de la connaissance, alliances sectorielles pour les compétences</b>	26 février 2020 à 17h00
<b>Renforcement des capacités</b> dans le domaine de l'enseignement supérieur	5 février 2020 à 17h00
<b>Renforcement des capacités</b> dans le domaine de la jeunesse	5 février 2020 à 17h00

---

## Action 3

---

<b>Projets</b> «dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse»	5 février 2020 à 12h00 30 avril 2020 à 12h00 1er octobre 2020 à 12h00
--	---

---

## Actions Jean Monnet

---

Chaires, modules, centres d'excellence, soutien aux associations, réseaux, projets	20 février 2020 à 17h00
--	-------------------------

---

## Sport

---

Partenariats collaboratifs, Partenariats collaboratifs à petite échelle, Manifestations sportives européennes à but non lucratif	2 avril 2020 à 17h00
--	----------------------

---

Objectif du programme

---

Le programme Erasmus+ s'appuie sur **plus de 25 ans de réussite des programmes européens** dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, couvrant la dimension de la coopération tant intra-européenne qu'internationale.

Erasmus+ est le fruit de l'intégration des programmes européens suivants, mis en place par la Commission au cours de la période 2007-2013:

- le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie;
- le programme Jeunesse en action;
- le programme Erasmus Mundus;
- Tempus;
- Alfa;
- Edulink;
- les programmes de coopération avec les pays industrialisés dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Ces programmes ont soutenu les actions dans les domaines de l'enseignement supérieur (y compris sa dimension internationale), l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement scolaire, l'éducation des adultes et la jeunesse (y compris leur dimension internationale).

**Erasmus+ vise à aller au-delà de ces programmes** en soutenant les synergies et les possibilités de valorisation croisée dans les différents domaines de l'éducation, la formation et la jeunesse, en supprimant les frontières artificielles entre les différents formats de projets et actions, en encourageant les nouvelles idées, en attirant de nouveaux acteurs du monde du travail et de la société civile et en favorisant de nouvelles formes de coopération.

#### **Le programme Erasmus+ contribue:**

- à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020, y compris le grand objectif dans le domaine de l'éducation ;
- à la réalisation des objectifs du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Éducation et formation 2020), y compris les critères correspondants;
- au développement durable des pays partenaires dans le domaine de l'enseignement supérieur;
- à la réalisation des objectifs généraux du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018);
- à la réalisation de l'objectif de développement de la dimension européenne dans le sport, en particulier dans les sports de masse, conformément au plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport;
- à la promotion des valeurs européennes conformément à l'article 2 du traité sur l'Union européenne.

## Objectif de l'appel

---

Erasmus+ entend **renforcer les compétences et l'employabilité** ainsi qu'à **moderniser les systèmes d'éducation, de formation et de jeunesse** existants dans l'UE.

Plus précisément, les **objectifs généraux du programme** sont les suivants :

- Contribuer aux objectifs de la stratégie Europe 2020 ;
- Contribuer aux objectifs du cadre stratégique pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation ;
- Contribuer au développement durable des pays partenaires en matière d'éducation ;
- Contribuer aux objectifs du cadre révisé pour la coopération européenne en matière de jeunesse ;
- Contribuer aux objectifs de développement de la dimension européenne du sport ;
- La promotion des valeurs européennes.

Ce programme 2014-2020 réunit désormais tous les mécanismes européens et internationaux mis en œuvre jusqu'alors pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Il se compose principalement de trois volets :

- **Action 1** : mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation
- **Action 2** : coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques
- **Action 3** : soutien à la réforme des politiques

Un chapitre spécifique est par ailleurs consacré au sport.

---

## Actions financées

---

Le présent appel à propositions porte sur les actions suivantes du programme Erasmus+.

### **Action clé no 1 (AC 1) — Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation**

- Mobilité des individus dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse
- Masters communs Erasmus Mundus

### **Action clé no 2 (AC 2) — Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques**

- Partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse
- Universités européennes
- Alliances de la connaissance
- Alliances sectorielles pour les compétences

- Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur
- Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse

### **Action clé no 3 (AC 3) — Soutien à la réforme des politiques**

Projets «dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse»

#### **Activités Jean Monnet**

- Chaires Jean Monnet
- Modules Jean Monnet
- Centres d'excellence Jean Monnet
- Soutien Jean Monnet à des associations
- Réseaux Jean Monnet
- Projets Jean Monnet

#### **Sport**

- Partenariats collaboratifs
- Partenariats collaboratifs à petite échelle
- Manifestations sportives européennes à but non lucratif

---

### **Critères d'éligibilité**

Tout organisme public ou privé œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport peut soumettre une demande de financement dans le cadre du programme Erasmus+. En outre, les groupes de jeunes actifs dans le secteur de la jeunesse, mais pas nécessairement dans le cadre d'une organisation de jeunesse, peuvent demander le financement de la mobilité à des fins d'apprentissage des jeunes et des animateurs de jeunesse ainsi que des partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse.

---

### **Pays éligibles**

Les pays suivants peuvent participer pleinement à toutes les actions du programme Erasmus+ :

- les États membres de l'Union européenne;
- les pays de l'AELE/EEE: l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège;
- les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne: la Turquie, la Macédoine du Nord et la Serbie;
- en outre, certaines actions du programme Erasmus+ sont ouvertes aux organisations de pays partenaires.

**À l'attention des candidats britanniques:** veuillez noter que les critères d'éligibilité doivent être respectés pendant toute la durée de la subvention. Si le Royaume-Uni se

retire de l'Union européenne au cours de la période de subvention sans conclure avec l'Union européenne un accord veillant notamment à ce que les candidats britanniques continuent à être admissibles, ces derniers cesseront de recevoir un financement de l'Union européenne (tout en continuant, dans la mesure du possible, à participer au projet) ou seront contraints d'abandonner le projet, en fonction des dispositions applicables de la convention de subvention.

---

## Budget, cofinancement et montant de la subvention

---

Le budget total alloué à l'appel à propositions est estimé à 3 207,4 millions d'EUR, ventilés comme suit:

- Éducation et formation : 2 943,3 millions EUR
  - Jeunesse : 191,9 millions EUR
  - Jean Monnet : 14,6 millions EUR
  - Sport : 57,6 millions EUR
- 

Plus d'informations

*[Voir l'appel à propositions.](#)*

Voir [le guide du programme Erasmus+](#).